

CLOTURE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

REGISTRE DES DELIBERATIONS

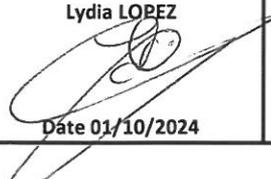
Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric,
M. SCORDO Rémi, M. NOIROT Benjamin, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ Lydia.

Nombre de délibérations : 07

N° DELIBERATION	OBJET	DECISION
DE-01-30-09-24	Aménagement rue de Samerey – phase 2 : choix de l’attributaire	APPROUVEE
DE-02-30-09-24	Aménagement rue de Samerey phase 2 : Signalisation	APPROUVEE
DE-03-30-09-24	Eclairage stade de foot : Mise aux normes TGBT	APPROUVEE
DE-04-30-09-24	CAC : Mise aux normes TGBT	SURSEOIT
DE-05-30-09-24	Participation projet « la biodiversité du Canton de Tavaux »	APPROUVEE
DE-06-30-09-24	Redevance d’occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications	APPROUVEE
DE-07-30-09-24	Aménagement locatif PMR	APPROUVEE

Le secrétaire de séance,	Tampon	Le Maire,
<p>Lydia LOPEZ</p>  <p>Date 01/10/2024</p>		<p>Joëlle LEPETZ</p>  <p>Date 01/10/2024</p>

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2024
DATE PUBLICATION :
01 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric,
M. SCORDO Rémi, M. NOIROT Benjamin, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ Lydia.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

DE-01-30-09-24

DES RUE DE SAMEREY ET DU CENTRE – PHASE 2 CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Monsieur l'Adjoint, responsable voirie expose ce qui suit :

Pour rappel, le conseil municipal a validé la procédure adaptée du marché de travaux intitulé « aménagement des rues de Samerey et du centre – phase 2 » par la délibération n° DE 07-20-06-24 du 20 juin 2024.

Ainsi, le dossier de consultation a été publié le 20/08/2024 et la commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 23 septembre 2024 en mairie, pour valider l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, cabinet CIRUS BFC.

Pour rappel, les critères d'analyse étaient les suivants : **prix : 60% délais : 10% valeur technique : 30%**

Il ressort de cette analyse que l'entreprise attributaire est la suivante :

Nom : COLAS FRANCE ETABLISSEMENT SJE

Adresse : 301 ROUTE DE CHILLY BP 9 39570 MESSIA SUR SORNE

Contacts : 03.84.43.45.00 sje@colas.com

Montant exact du marché : 723 137,70 € HT

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de M. l'adjoint, responsable de la voirie
- Vu l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre, M. Brochet du cabinet CIRUS BFC et la décision de la commission d'appel d'offres en date du 23/09/2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

► **ATTRIBUE** le marché « aménagement des rues de Samerey et du centre – phase 2 » à l'entreprise précitée, pour un montant de 723 137,70 €.

► **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents de marché nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

► **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif COMMUNE 2024.

Le secrétaire de séance

Lydia LOPEZ

Le Maire

Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2024
DATE PUBLICATION :
01 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric,
M. SCORDO Rémi, M. NOIROT Benjamin, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ Lydia.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT

DE-02-30-09-24

DES RUES DE SAMEREY ET DU CENTRE-- PHASE 2 LOT n°2 SIGNALISATION - CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur l'Adjoint, responsable voirie expose ce qui suit :

Pour rappel, le conseil municipal a validé la procédure adaptée du marché de travaux intitulé « aménagement des rues de Samerey et du centre – phase 2 » par la délibération n° DE 07-20-06-24 du 20 juin 2024 dans laquelle le type de consultation pour le LOT n°2 était la consultation de trois entreprises.

Ainsi, trois entreprises ont été consultées le 28/08/2024. Les deux offres reçues, des entreprises Signatures et CCS ont été analysées par le maître d'œuvre.

Il ressort de cette analyse que le devis le mieux-disant est celui de l'entreprise suivante :

Nom : COGHETTO CYRIL SIGNALISATIONS
Adresse : 18 RUE LEON JOUHAUX 21800 NEUILLY-CRIMOLOIS
Contacts : 06.08.54.91.58 ccsigna@gmail.com
Montant exact du marché : 46 282,50 € HT

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de M. l'adjoint, responsable de la voirie
- Vu l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre, M. Brochet du cabinet CIRUS BFC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

► **ATTRIBUE** le LOT n° 2 SIGNALISATION du marché intitulé « aménagement des rues de Samerey et du Centre-phase 2 » à l'entreprise précitée, pour un montant de 46 282,50 € HT.

► **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

► **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif COMMUNE 2024.

Le secrétaire de séance


Lydia LOPEZ

Le Maire


Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2024
DATE PUBLICATION :
01 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric,
M. SCORDO Rémi, M. NOIROT Benjamin, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ Lydia.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOT CHOIX DU PRESTATAIRE

DE-03-30-09-24

M l'adjoint, responsable réseaux, expose à l'assemblée que la gestion de l'éclairage du stade de foot est à optimiser.

Le personnel du club a actuellement accès au boîtier de commandes de l'éclairage en entrant dans le local électrique qui est uniquement accessible aux agents habilités.

Il conviendrait d'installer un boîtier de commande de l'éclairage directement dans le poolhouse du club de manière à laisser le personnel autonome en ce qui concerne la gestion de l'éclairage et condamner l'accès au local électrique.

L'entreprise SPIE a été consultée et propose cette prestation pour un montant de 4 848,00€ HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de M. l'adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ▶ **ACCEPTTE** de confier les travaux à l'entreprise SPIE
- ▶ **APPROUVE** le devis d'un montant de 4 848,00€ HT
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à cet effet.
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21 du BP Commune 2024.

Le secrétaire de séance



Lydia LOPEZ

Le Maire



Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2024
DATE PUBLICATION :
01 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric,
M. SCORDO Rémi, M. NOIROT Benjamin, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ Lydia.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DU CAC CHOIX DU PRESTATAIRE

DE-04-30-09-24

M. l'adjoint, responsable réseaux, expose à l'assemblée que pour permettre la mise aux normes électriques du Centre Administratif et Culturel (CAC), le bureau de contrôle prescrit l'installation d'un tableau général basse tension (TGBT).

L'entreprise ZABOTTI a été consultée et propose cette prestation pour un montant de 11 200,00€ HT (13 440,00€ TTC).

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de M. l'adjoint, responsable réseaux,
- Considérant que le devis présenté n'est pas suffisamment détaillé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

► **DECIDE** de surseoir la validation de ce devis

Le secrétaire de séance



Lydia LOPEZ

Le Maire



Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2024
DATE PUBLICATION :
01 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric,
M. SCORDO Rémi, M. NOIROT Benjamin, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ Lydia.

OCTROI D'UNE SUBVENTION

DE-05-30-09-24

Mme le Maire expose à l'assemblée que l'association des élus du canton de Tavaux lance un appel à financement pour le projet « la biodiversité du canton de Tavaux »

Ce projet consiste à sensibiliser les habitants du canton par la création d'un livret d'informations et de production d'enfants ainsi que la dispense d'animations aux écoliers, en partenariat avec le Grand Dole Environnement.

En ce qui concerne la participation des communes du canton, l'association propose une contribution à hauteur de 0,60€/habitant.

Mme le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur une contribution de 1,00€/habitant, ce qui représente pour Abergement la Ronce, une subvention à verser de 850,00€.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Mme le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

► **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 850,00€ (1,00€/habitant) à l'association des élus du canton de Tavaux pour mener à bien le projet « la biodiversité du canton de Tavaux ».

► **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

► **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif COMMUNE 2024.

Le secrétaire de séance



Lydia LOPEZ

Le Maire



Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2024
DATE PUBLICATION :
01 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric,
M. SCORDO Rémi, M. NOIROT Benjamin, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ Lydia.

INSTAURATION D'UNE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

DE-06-30-09-24

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L47,
Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Considérant que la commune comptabilise 2.032 km d'artères aériennes et 32.939 km d'artères souterraines au 31/12/2023.

Mme le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications pour 2024, à savoir :

- 48.27€ par kilomètre et par artère en souterrain ;
- 64.36€ par kilomètre et par artère en aérien ;
- 32.18€ par m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabines notamment).

Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

Mme le Maire propose également de régulariser les années antérieures (de 2020 à 2023) aux tarifs en vigueur de chaque année à savoir :

2023 : 46.95€ par kilomètre et par artère en souterrain ; 62.60€ par kilomètre et par artère en aérien ;
2022 : 42.64€ par kilomètre et par artère en souterrain ; 56.85€ par kilomètre et par artère en aérien ;
2021 : 41.29€ par kilomètre et par artère en souterrain ; 55.05€ par kilomètre et par artère en aérien ;
2020 : 41.66€ par kilomètre et par artère en souterrain ; 55.54€ par kilomètre et par artère en aérien ;

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- ▶ **D'APPLIQUER** les tarifs maximaux prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications tels que précédemment détaillés.
- ▶ **DE REVALORISER** chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- ▶ **D'INSCRIRE** annuellement cette recette au compte 70323.
- ▶ **DECIDE** de régulariser la facturation des années 2020 à 2023.
- ▶ **CHARGE** le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Le secrétaire de séance



Lydia LOPEZ

Le Maire



Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION :
24 septembre 2024
DATE PUBLICATION :
01 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre le 30 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme LEPETZ Joëlle, Maire.

Présents : Mmes LEPETZ Joëlle, FERREIRA DE SOUZA Nicole, LOPEZ Lydia,
MM. ALBERTINI Michel, DUCREUX Philippe, HUMBERT Jean Yves, VIVINE Serge, M. BERNARD Eric,
M. SCORDO Rémi, M. NOIROT Benjamin, M. VOISIN Jean-Marc.

Absents non excusés : Mmes RUSCH Elodie, GERRIET Charline.

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ Lydia.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT PMR LOCATIF RUE DE L'AUNE

DE-07-30-09-24

M l'adjoint, responsable bâtiments expose à l'assemblée que l'une des locataires de la rue de l'aune est reconnue handicapée par la Maison Des Personnes Handicapées du Jura (MDPH) et allocataire de la Prestation de Compensation Handicap (PCH).

L'ergothérapeute de la MDPH propose d'aménager l'appartement, notamment la salle de bain et les toilettes.

Un devis de l'entreprise « Au confort du bain » a été établi pour un montant de 5 305.00 €.

Il est proposé la prise en charge de ces travaux par la commune.

La prestation PCH, reversée directement à la commune par autorisation de Mme THEURET, est d'un montant de 3 402.50 €.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de M l'Adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ▶ **ACCEPTÉ** la prise en charge des travaux par la commune.
- ▶ **VALIDÉ** le montant du devis de 5 305.00 €
- ▶ **ACCEPTÉ** le montant de l'aide PCH qui sera reversée d'un montant de 3 402.50 €
- ▶ **AUTORISE** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- ▶ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif COMMUNE 2024.

Le secrétaire de séance

Lydia LOPEZ



Le Maire

Joëlle LEPETZ



